

PLAN – TYPE DE SECOURS



DISPOSITIF PREVENTIF DE SECOURS

Plan - type de secours à établir en 4 exemplaires et à joindre à la demande d'autorisation.

L'organisateur de la manifestation devra joindre également à la demande d'autorisation 1 plan de situation :

- 1 plan à l'échelle 1/1 000^{ème} et si possible

- 1 plan à l'échelle 1/25 000^{ème} :

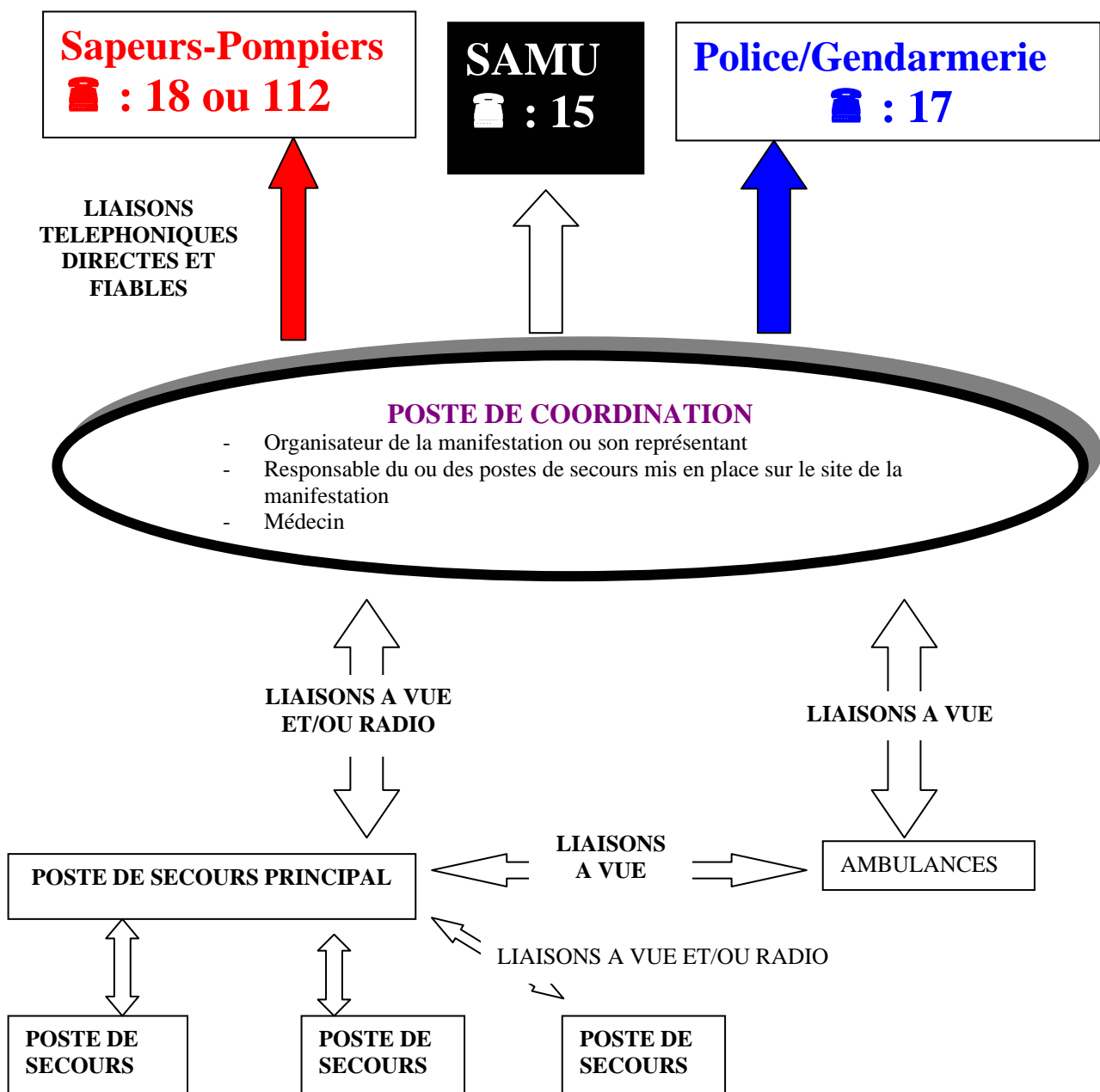
Un exemplaire du Plan – type de secours devra être conservé par l'organisateur et affiché au poste de coordination.

Les éléments d'information de ce document intitulé « **PLAN – TYPE DE SECOURS** » vous permettront de faire une analyse des risques encourus par le public - spectateur et de prévoir, avec l'aide des associations de secouristes, le dimensionnement des secours approprié.

Il est recommandé de lire attentivement ce dossier avant de commencer à le renseigner.

Un exemplaire de cette brochure devra être conservé par l'organisateur de cette manifestation et affiché au poste de coordination.

SCHEMA SIMPLIFIE DE L'ORGANISATION DES SECOURS



① - ANALYSE DES RISQUES

EVALUATION DU PUBLIC ATTENDU	
ESTIMATION AU PLUS FORT DE L'EFFECTIF DU PUBLIC SIMULTANÉMENT PRÉSENT	
COMPORTEMENT DU PUBLIC	
Risque faible : Manifestation où le public est assis et ne bouge pas ou est debout et aisément mobile (compétition sportive banale de plein air en zone aménagée) ou mobile et peu actif (compétition sportive en zone naturelle non aménagée).	<input type="checkbox"/> Risque faible
Risque moyen : Manifestation où le public est debout et statique ou mobile mais peu actif (compétition sportive en zone naturelle non aménagée).	<input type="checkbox"/> Risque moyen
Risque fort : Manifestation où le public est sujet à des mouvements de foule ou mobile et très actif .	<input type="checkbox"/> Risque fort
DUREE DE PRESENCE DU PUBLIC Cette durée peut être considérée non globalement mais en moyenne par individu, en intégrant le temps passé avant et après la manifestation, dans son immédiate périphérie. Cette durée est importante notamment en cas d'exposition à des conditions météo difficiles (froid, pluie, chaleur, soleil).	<input type="checkbox"/> < ou égal à 2 heures <input type="checkbox"/> Compris entre 2 et 4 heures <input type="checkbox"/> Compris entre 4 et 8 heures <input type="checkbox"/> Compris entre 8 et 12 heures <input type="checkbox"/> Au delà de 12 heures
ENVIRONNEMENT GENERAL	<input type="checkbox"/> Structures permanentes <input type="checkbox"/> Structures non permanentes <input type="checkbox"/> Espace naturel accidenté
ACCESSIBILITE DU SITE	<input type="checkbox"/> Voies publiques aisées <input type="checkbox"/> Espaces naturels de grande dimension : <input type="checkbox"/> Brancardage de plus de 300 mètres <input type="checkbox"/> Terrain en pente sur plus de 150 mètres <input type="checkbox"/> Espaces naturels accidentés <input type="checkbox"/> Brancardage de plus de 600 mètres <input type="checkbox"/> Terrain en pente sur plus de 300 mètres
DELAI D'INTERVENTION ET ELOIGNEMENT DES STRUCTURES DE SECOURS PUBLICS Par structure fixe de secours publics, il convient d'entendre un centre de secours des sapeurs pompiers doté d'un véhicule de secours aux asphyxiés et blessés ou un service mobile d'urgence ou de réanimation. Les délais exprimés correspondent au délai de route entre le centre de secours ou le lieu d'implantation du service mobile d'urgence et de réanimation et le point d'accès le plus défavorisé du site sur lequel se tient la manifestation, délai auquel il convient d'ajouter le temps de rassemblement des personnels.	<input type="checkbox"/> Structure fixe à moins de 10 mn <input type="checkbox"/> Structure fixe à plus de 10 mn et moins de 20 mn <input type="checkbox"/> Structure fixe à plus de 20 mn et moins de 30 mn

② - L'ORGANISATION DES SECOURS - DEFINITIONS

1-1 POSTE DE COORDINATION

Toute manifestation devra comporter un poste de coordination. Dirigé par le responsable de l'organisation de la manifestation, le poste de coordination devra être signalé et être en liaison directe et fiable avec les services de secours et avec le (ou les) postes de secours mis en place sur le site de la manifestation.

1 – 2 POSTE(S) DE SECOURS

Toute manifestation devra comporter au moins un poste de secours. Chaque poste de secours installé (local en dur, structure légère, véhicule...) devra être armé de 5 secouristes titulaires au minimum du Certificat de Formation Aux Premiers Secours en Equipe (fournir attestation de présence). Il doit être accessible à tous les véhicules de secours, en toutes circonstances et à tout moment pendant la durée de la manifestation. La voie permettant d'y accéder sera d'une largeur minimale de 3 mètres hors stationnement.

Le poste de secours devra être en liaison directe avec le responsable de l'organisation ou le poste de coordination. Si la manifestation comporte plusieurs postes de secours, ceux-ci devront être en liaison directe entre eux.

Il devra être signalé et visible dans un rayon de 50 m (balisage à prévoir par l'organisateur).

Les matériels de secours équipant les postes de secours relèvent de la compétence des associations de secourisme.

Les associations de secourisme n'ont pas pour mission d'évacuer les victimes hors de l'enceinte de la manifestation vers un établissement de soin.

1 – 3 AMBULANCES

Tout organisateur de manifestation devra pouvoir disposer suivant la nature de la manifestation et l'importance de la manifestation :

- de la liste (numéros de téléphone) des sociétés d'ambulance du canton non inscrites au tour de garde départementale des ambulanciers, établi par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,
- ou au moins deux ambulances agréées par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Ces deux véhicules devront être armés d'un équipage comprenant deux personnes dont l'une titulaire du Certificat de Capacité d'Ambulancier (C.C.A.). Au moins un des deux véhicules devra être de grand volume.

L'organisateur de la manifestation devra fournir l'attestation de présence de ou des entreprise (s) de transport sanitaire mentionnant notamment sa non inscription au tour de garde départementale des ambulanciers, établi par la D.D.A.S.S..

1 – 4 MEDECIN

L'organisateur de la manifestation devra pouvoir disposer sur le site de la manifestation, pendant toute sa durée, suivant la nature de la manifestation et l'importance de la manifestation :

- de la liste des médecins de garde du canton (numéros de téléphone).
- de la présence d'un médecin, docteur en médecine ou titulaire d'une licence de remplacement délivrée par le Conseil de l'Ordre des Médecins.

Ce praticien devra être joignable à tout moment par l'organisateur ou son représentant, par les secouristes et par les ambulanciers.

L'organisateur de la manifestation devra fournir l'attestation de présence du médecin incluse dans le dossier. L'organisateur veillera à ce que le ou les médecin(s) intervient (ent) tant pour le public que pour les participants à cette manifestation.

③ - IDENTIFICATION DE LA MANIFESTATION

NATURE DE LA MANIFESTATION	<input type="checkbox"/>	AUTOMOBILE	<input type="checkbox"/>	KARTING	<input type="checkbox"/>	MOTO	<input type="checkbox"/>	CAMION
	<input type="checkbox"/>	AUTRES (préciser)						

NATURE DES RISQUES ENGENDRES PAR LA MANIFESTATION ET NATURE DE LA PISTE	-
--	---

ORGANISEE PAR	NOM DE L'ORGANISATEUR	
	ADRESSE	

COMMUNE -LIEU DE LA MANIFESTATION	DATE DE LA MANIFESTATION	DUREE PREVUE DE LA MANIFESTATION <small>(Heures de début et de fin de la manifestation)</small>

NOM DU TERRAIN	HOMOLOGUE	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
	COMPETITION SUR ROUTE	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

NATURE DU TERRAIN	
--------------------------	--

EVALUATION DU PUBLIC ATTENDU <i>En simultané</i>	- moins de 1500 spectateurs - plus de 1500 spectateurs
--	---

ESTIMATION DU NOMBRE DE VEHICULES DE SPECTATEURS ATTENDUS	
--	--

DEMONSTRATIONS PARTICULIERES	
-------------------------------------	--

③ - IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION ou de ses REPRESENTANTS

ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION	M. ADRESSE :	TELEPHONE :	
RESPONSABLE DE LA COORDINATION	M. ADRESSE :	TELEPHONE :	
DIRECTEUR DE LA COURSE	M. ADRESSE :	TELEPHONE :	
RESPONSABLE DE L'EQUIPE DES SECOURISTES	→ NOM ASSOCIATION et Nombre de Secouristes		
RESPONSABLE DES SOINS MEDICAUX SOINS MEDICAUX SUR PLACE	→ Nom du ou des médecin(s) :		
	→ Nombre de médecins		
	Nom	Adresse	Téléphone
	→ Nombre d'ambulances (minimum 2) :		
	Nom	Adresse	Téléphone

Date

Signature de l'organisateur

④ - PLAN DE LA MANIFESTATION

L'organisateur de la manifestation devra joindre également à la demande d'autorisation 1 plan de situation :

- 1 plan à l'échelle 1/25 000^{ème} et si possible
- 1 plan à l'échelle 1/1 000^{ème} :


Sur le plan à l'échelle 1/ 25 000 ème figureront les éléments suivants :





● - localisation du site de l'épreuve
● - voies de pénétration et de dégagement réservées aux moyens de secours appelés à intervenir sur le site de la manifestation. Celles-ci, d'une largeur minimum de 3 mètres, devront être dégagées de tout obstacle et être carrossables. Le plan de pénétration et de dégagement des véhicules de secours sera établi par l'organisateur en liaison avec les services de la Gendarmerie Nationale ou la Police Nationale.
● - voies de pénétration et de dégagement réservées au public

Sur le plan à l'échelle 1/ 1 000 ème figureront les éléments suivants :

● - zones réservées au public et moyens de protection du public
● - situation et capacité des aires de stationnement pour les véhicules du public
● - localisation d'une aire d'atterrissage d'hélicoptère pour évacuation sanitaire d'urgence. Celle-ci d'une surface minimum de 800 mètres carrés, devra se situer sur une zone herbagée totalement dégagée d'obstacle (stationnement de véhicules, arbres, présence de lignes à haute tension). Cette aire devra être balisée au sol.
● - emplacement éventuel des passerelles et tunnels sur le circuit de la manifestation
● - identification des points d'eau potable, des poteaux d'incendie, et des toilettes.
● - emplacement des extincteurs ou autres moyens d'extinction .Chaque extincteur doit être utilisé par une personne formée à l'usage de l'appareil et aux méthodes d'attaque du feu.
■ - emplacement du poste de coordination (voir page précédente définition du Poste de Coordination) : indiquer les liaisons à vue, les liaisons par sonorisation, autres liaisons (téléphone, talkie-walkie...)
■ - emplacement du ou des poste (s) de secouristes (voir page précédente composition du ou des poste (s) de secouristes)
■ - emplacement des commissaires de course ou des équipes de sécurité de la course ou des signaleurs.

⑤ - REPERTOIRE TELEPHONIQUE

	ADRESSE	
RESPONSABLES DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION		
DIRECTEUR DE LA COURSE : M.		
ADJOINT : M.		

INCENDIE ET SECOURS : SAPEURS POMPIERS		18
Portable		112
GENDARMERIE – POLICE NATIONALE		17
SOINS MEDICAUX : S.A.M.U.		15

ATTESTATIONS DE PRESENCE ET CONVENTION

LES ATTESTATIONS DE PRESENCE ET LA CONVENTION ENTRE L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION ET L'ASSOCIATION DE SECOURISME PREVUE DANS LE DISPOSITIF DE SECOURS DEVRONT ETRE RENSEIGNEES PAR LES INTERESSES (complètement et lisiblement).

ATTESTATION DE PRÉSENCE MÉDICALE	
ATTESTATION DE PRÉSENCE - AMBULANCES	
CONVENTION ENTRE L'ORGANISATEUR ET L'ASSOCIATION DE SECOURISME	

ATTESTATION DE PRÉSENCE MÉDICALE

IDENTIFICATION

Nom d'exercice	
Prénom	
Commune d'exercice	

DONNÉES ADMINISTRATIVES

Date de soutenance de la thèse en médecine: (ou à défaut)	
N° de la licence de remplacement	

ENGAGEMENT

Je soussigné(e).....
m'engage à être présent avant le début de la manifestation et jusqu'à l'heure de sa clôture afin d'assurer la couverture médicale lors de la manifestation sportive.

(Nom de la manifestation)	
qui se déroulera à	
le	
de (horaires de début et de fin de la manifestation)	

J'atteste **être libre de toute garde ou permanence médicale.**

Fait le.....à.....

Signature

ATTESTATION DE PRÉSENCE - AMBULANCES

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale de l'entreprise	
Commune d'implantation:	

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Nom du propriétaire de l'entreprise	
Nom du gérant de l'implantation	
N° d'agrément de l'implantation	

IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPAGE

Premier véhicule :

N° d'immatriculation du véhicule	
Nom du chauffeur	
Nom du titulaire du Certificat de Capacité d'Ambulancier	

Second véhicule :

N° d'immatriculation du véhicule	
Nom du chauffeur	
Nom du titulaire du Certificat de Capacité d'Ambulancier	

SECTEUR D'APPARTENANCE POUR LE TOUR DE GARDE

Fougères	<input type="checkbox"/>	Redon Ville	<input type="checkbox"/>
Liffré	<input type="checkbox"/>	Rennes	<input type="checkbox"/>
Plélan/Montfort/Saint Méen	<input type="checkbox"/>	Saint Malo	<input type="checkbox"/>
Redon Campagne	<input type="checkbox"/>	Vitré	<input type="checkbox"/>

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)
en qualité de

m'engage à être présent avant le début de la manifestation et jusqu'à l'heure de sa clôture afin d' assurer le transport de blessés vers un établissement de soins lors de la manifestation sportive

Nom de la manifestation	
qui se déroulera à	
le	
de (horaires de début et de fin de la manifestation)	

J'atteste que l'(es) ambulance(s) et son(leur) équipage **est libre de toute garde** établie par la DDASS.

Fait à :Date :

Signature

CONVENTION ENTRE L'ORGANISATEUR ET L'ASSOCIATION DE SECOURISME

Entre

- **Demandeur**représenté par :
.....
d'une part

et

- **Association de secourisme :**

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> CROIX ROUGE | <input type="checkbox"/> CROIX BLANCHE | <input type="checkbox"/> PREVENTION SECOURS |
| <input type="checkbox"/> A.D.P.C. | <input type="checkbox"/> S.N.S.M. | <input type="checkbox"/> |

- Délégation locale de, représentée par : (nom du responsable local) s/c du Président de la Délégation locale, ci-dessous dénommée **Prestataire**,
.....
d'autre part.

Il est convenu que le **Prestataire** mettra en place un dispositif préventif de secours pour la manifestation :

- **Type de la manifestation :**.....
- **Nombre de personnes attendues :**
- **Durée :**.....
- **Risques connus :**.....
- **Lieu :**.....
- **le (date) : de (heure) à (heure) :**.....

Au vu des éléments fournis par le **Demandeur**, une équipe de volontaires secouristes sera présente :

- **Date(s) :**.....
- **Nombre estimé de volontaires et qualification :**
-
- **Horaire Début : Horaire fin :soit une durée de :**.....

Le **Prestataire** mettra à disposition du **Demandeur** :

- **Descriptif des moyens matériels ou du dispositif :**.....
-
-
-
-

Le **Demandeur** mettra à disposition du **Prestataire** :

- un local (à définir) :
- médecins :
- ambulanciers :
- un poste téléphonique (à définir) :
- un point d'eau (à définir) :
- des sources d'énergie (à définir) :

L'ensemble des interventions du **Prestataire** étant régulé par le S.A.M.U., ce dernier assure le choix des vecteurs d'intervention ou d'évacuation nécessaires.

Il est convenu, également, que le **Demandeur** règlera au **Prestataire** en contrepartie de la prestation de service rendu :

- par journée de présence

ou

- pour l'ensemble de la prestation

la somme depour la durée prévue.

En cas de dépassement de la durée, le **Prestataire** se réserve la possibilité de demander un complément de facturation.

Le **Demandeur** prendra, en outre, en charge les repas et boissons des volontaires secouristes bénévoles (si ces derniers assurent leur permanence pendant les heures du déjeuner et/ou du dîner).

Pendant toute la durée de la manifestation, le responsable du détachement du **Prestataire** assurera les fonctions de commandant des opérations de secours et le **Demandeur** celles de directeur des secours.

Le règlement du demandeur devra être effectué à l'appui de la facture qui lui sera adressée dès signature de la présente convention :

- avec acompte dedès réception de la facture
- et solde deà l'issue du dispositif

ou

- avec paiement intégral dès réception de la facture.

Fait en 2 exemplaires, le

à

Le Demandeur,
(nom, fonction et qualité)

L'Association de Secourisme,
(nom, fonction et qualité)

Lu et approuvé,

Lu et approuvé,